

*Initiatives ministérielles*

ronnement, abrégé en PEEE, et s'est déclaré satisfait. L'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, dont je parlerai sous la forme abrégée d'Office des hydrocarbures extracôtiers, a examiné le plan de mise en valeur du gisement Hibernia, qui lui avait été soumis en décembre 1985, et l'a approuvé en juin 1986.

Mobil Oil a ensuite soumis en mars 1990 une mise à jour du plan d'exploitation. L'Office des hydrocarbures extracôtiers a jugé que cette mise à jour constituait un plan révisé d'exploitation exigeant son approbation. Il a alors effectué une évaluation environnementale détaillée de la mise à jour et soumis cette dernière aux ministres fédéral et provincial. Cette mise à jour a ensuite fait l'objet d'un examen en vertu des lignes directrices du PEEE de la part de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada en tant que principal organisme promoteur.

Tout cela pour dire que cet examen a été coordonné avec d'autres ministères, que le public a eu son mot à dire, et qu'on a préparé un rapport d'examen préalable comme l'exigent les lignes directrices du PEEE. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada a conclu, et voici l'important, qu'elle n'avait noté aucune répercussion importante pour l'environnement à ce stade de l'examen du projet. Elle n'a pas dit qu'il n'y en avait aucune, mais «aucune répercussion importante», et cela suffit pour laisser le projet suivre son cours.

On a par ailleurs exprimé à la Chambre d'autres inquiétudes revêtant peut-être la même gravité que les inquiétudes exprimées à propos de l'impact environnemental du projet. On ne comprend pas pourquoi nous devrions nous contenter de 25 p. 100 de ceci et de 40 p. 100 de cela, ou même d'un apport de 65 p. 100 sur l'ensemble du projet.

J'ai été un peu déçu que cette faiblesse ou ce semblant de faiblesse, cette préoccupation, ne soit pas examiné, parce que le temps a manqué, je crois. Nous avons discuté de motions, d'amendements et de sous-amendements aux motions, et je pense que parfois la force des objections se perd dans la procédure. Je ne suis pas un expert en procédure, monsieur le Président. Elle a son importance, et je sais que vous la connaissez à fond. C'est la substance qui m'intéresse, et je compte sur d'autres députés, comme celui de Kingston et les Îles, pour m'instruire en matière de procédure. Comme il est absent

aujourd'hui, il faudra me pardonner si je m'embrouille dans la procédure.

Mon souhait est que, lorsque le projet de loi quittera les Communes après la troisième lecture, les récalcitrants en approuvent au moins le principe à défaut d'y donner leur appui politique. Ils voteront peut-être contre le projet en troisième lecture, mais j'aimerais qu'ils en approuvent l'esprit. C'est pourquoi je réponds à leurs préoccupations. Je pourrais embellir les choses, oublier les sujets de préoccupation pour ne parler que des avantages, mais je suis réaliste, comme je le disais hier. Je veux parler ouvertement de ces sujets de préoccupation et expliquer pourquoi l'apport canadien est de 65 p. 100 au lieu de 100 p. 100.

Je parlerai de deux choses: de matières—brutes—comme l'acier et les barres de béton, et d'équipement fabriqué, comme les générateurs. Ce sont deux choses distinctes. Commençons par les matières.

Celles qu'exige le projet coûteront autour de 300 millions de dollars. C'est énormément d'argent. Parmi ces matières brutes, on compte de la tôle d'acier, des tuyaux et des canalisations, du tubage, du ciment, du fil métallique, du câble, des soupapes et de l'appareillage. Voilà quels sont les matières brutes nécessaires à ce projet. On peut se procurer plus de 30 p. 100, sur le plan de la valeur, de la tôle d'acier et des tubes nécessaires à la construction de la structure auprès d'usines de tout le Canada. C'est le facteur de disponibilité de ces matières.

En outre, les fournisseurs canadiens peuvent produire jusqu'à 50 p. 100 du tubage de petit diamètre nécessaire au projet. Les entreprises canadiennes peuvent fournir 75 p. 100 des soupapes nécessaires. Il existe cependant certaines limites. Il se peut qu'on ne puisse pas se procurer au Canada des clapets à billes industriels. La tuyauterie, les raccords et les soupapes à eau de ballast et autre eau de mer utilisés sur les plate-formes seront probablement faits de titane ou d'acier inoxydable austénitique, métal que, à ma connaissance, on ne peut pas se procurer au Canada.

• (1250)

Il importe de noter que la capacité d'approvisionnement du Canada en matière d'appareillage, soit de soupapes, de cadrans, d'appareils d'affichage ou d'impression,